

Conseil Municipal du	13 février 2017	à	18h00
N°ordre	11	Titre	Création de Commissions administratives paritaires communes à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers
N° identifiant	2017-0009		
Rapporteur(s)	Francis CHALARD		
Date de la convocation			
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	42	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Patricia PERSICO - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE <b>Adjointes</b> Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	3	M. Jean-Baptiste RICCO - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN <b>Conseillers municipaux</b>	

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		Madame FAGET-LAPRIE Régine	Madame BORDES Nicole
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame GERARD Anne	Monsieur HOFNUNG Daniel
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Monsieur ROBLOT Edouard	Madame APERCE Martine
		Madame LABAYE Manon	Madame JOUBERT Marie-Madeleine
		Monsieur BOUCHAREB Frédéric	Monsieur PALISSE Philippe
		Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain	Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie

Observations	Ordre de vote des délibérations : 36 puis 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 37 et retour à l'ordre initial.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Ressources humaines Direction Relations sociales
------------------	--

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques,

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités techniques et aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

L'article 119 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants concernés, de créer une Commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires de l'établissement public de coopération intercommunale, d'une ou plusieurs de ses communes membres et de leurs établissements publics.

Considérant l'intérêt de disposer d'une Commission administrative paritaire commune compétente pour les agents de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, de la ville de Poitiers et du Centre Communal d'action sociale de Poitiers.

Il vous est proposé la création d'une Commission administrative paritaire commune pour chaque catégorie et compétente pour les agents de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, de la ville de Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers.

Au regard des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la répartition s'établit ainsi :

	Effectif	Nombre de représentants
Catégorie C	Supérieur ou égal à 1000	8 représentants, dont : - groupe hiérarchique 1 : 3 - groupe hiérarchique 2 : 5
Catégorie B	Entre 250 et 500	5 représentants, dont : - groupe hiérarchique 3 : 2 - groupe hiérarchique 4 : 3
Catégorie A	Entre 250 et 500	5 représentants, dont : - groupe hiérarchique 5 : 3 - groupe hiérarchique 6 : 2

Les membres de la Commission administrative paritaire représentants l'autorité territoriale seront désignés en respectant une proportion minimale de 40 % de personne de chaque sexe.

Le Président de Grand Poitiers Communauté d'agglomération sera chargé d'établir les listes d'aptitude communes.

Le siège de la Commission administrative paritaire sera implanté au sein de Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

POUR	46	
CONTRE	0	
Abstention	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	16 février 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	17 février 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20170213- Imc124040-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	5.3
Nomenclature Préfecture	Désignation de représentants